



## Comment demander une place dans un établissement ou service médico-social (ESMS) ?

### Qu'est-ce qu'un ESMS ?

Un Établissement ou Service Médico-Social (ESMS) accompagne des enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap (ex : IME, SESSAD, FAM, MAS, ESAT). Les ESMS sont financés par l'État. Ces structures offrent un accompagnement adapté en fonction :

- Du type de handicap.
- De l'âge.
- Des besoins spécifiques.

L'accompagnement proposé varie en fonction des dispositifs afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. Pour demander une place, il faut obtenir une notification d'orientation émise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH.

### La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Avant de contacter un ou plusieurs établissements, vous devez adresser une demande à la MDPH pour obtenir une **notification d'orientation**.

Pour cela :

- Télécharger le **dossier MDPH**, disponible sur le site de la MDPH de votre département.
- Remplissez le dossier en spécifiant les besoins de la personne concernée.
- Soyez le plus exhaustif possible, notamment pour le « Projet de Vie »<sup>1</sup>.
- Faites remplir le **certificat médical** à joindre au dossier par le médecin.

Vous pouvez demander de l'aide pour remplir le dossier MDPH à un assistant social territorial (Mairie de votre ville, associations d'usagers, etc.)

La **décision d'orientation** obtenue sera valable pour les établissements et services du **territoire national**, néanmoins un système de sectorisation est fréquemment appliqué.

### Le dossier unique

<sup>1</sup> Cf. Fiche « Projet de Vie » - CRAIF

Une fois la notification de la MDPH obtenue pour l'orientation vers un ESMS, vous devez remplir le Dossier Unique de Demande d'Admission (DUA).

Ce dossier peut être rempli en papier ou en ligne sur le site Via trajectoire : <https://trajectoire.sante-ra.fr/>

Ce dossier doit inclure :

- Une copie de la notification d'orientation de la MDPH (en cours de validité).
- Si la situation évolue, une nouvelle demande d'orientation peut être faite, accompagnée des justificatifs nécessaires pour appuyer le changement.

Les principales fonctionnalités du DUA sont :

- D'avoir accès à l'annuaire des ESMS et trouver les structures notifiées par la MDPH.
- Dossier unique : Remplir un seul dossier en ligne, utilisable pour plusieurs établissements.
- Suivre des demandes : Voir l'avancement des réponses en temps réel.

**Attention**, la notification et le dépôt du dossier unique auprès des établissements et services ne signifient pas que la personne est admise, mais que le dossier est placé sur la liste d'attente.

## Pour aller plus loin

- Comment remplir le dossier MDPH (adulte)  
<https://www.youtube.com/watch?v=YklEwTBZVg8>
- <https://www.craif.org/mieux-connaître-les-structures-et-dispositifs-94>
- <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>
- <https://formation-craif.org/plateforme-de-formation-en-ligne-pour-les-aidants/le-dictionnaire-de-laidant/les-structures/>
- [https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/PDF/CNSA\\_SI%20SDO\\_Guide%20de%20transmission%20DUA%20pour%20les%20usagers.pdf](https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/PDF/CNSA_SI%20SDO_Guide%20de%20transmission%20DUA%20pour%20les%20usagers.pdf)



**Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, veuillez nous contacter sur [contact@craif.org](mailto:contact@craif.org) ou au 01 49 28 54 20.**